

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 21 JUIIN 2016****OBJET : Désignation d'un 4 ème représentant de la CCPV au comité de direction de l'EPIC**

Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 54 représentants 54 voix  
 Nombre de membres en exercice : 54 représentants 54 voix  
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 36 représentants 36 voix

**N° : 029/ 2016**

L'an deux mille seize et le vingt et un juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Gavoty à Brignoles.  
 Il examine le point n°9 de l'ordre du jour, visé en objet.  
 Monsieur Bernard VAILLOT préside.

**DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES****ETAIENT PRESENTS :**

**CC du COMTE DE PROVENCE** : E AUDIBERT - D BREMOND - JM CONSTANS - M LATZ - S LOUDES - J PAUL - J PONS - B VAILLOT - F DELAFOSSE - C LAMBERT - E PREVE

**CC de PROVENCE D'ARGENS EN VERDON** : L BERNE - B de BOISGELIN - E HUGOU - H PHILIBERT - C IMBERT - R AMBROSIO - D BOTHEY

**CC de SAINTE BAUME MONT AURELIEN** : B ALZEAL - M BŒUF - S BOURLIN - C BOUYGUES - J D'ANDREA - S GUIGONNET - AM LAMIA - C LANFRANCHI-DORGAL - C PALUSSIÈRE - G SILVY

**CC du VAL D'ISSOLE** : P DROUHOT - G FABRE - JC FELIX - A GUIOL - P LAUGIER - HA MONTIER - JP MORIN - C VIDAL

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

le : ..... 01.07.2016 .....

Et publication ou notification

le : ..... 01.07.2016 .....



Pour rappel, conformément aux statuts de l'EPIC, le comité syndical désigne les représentants au comité de direction de l'office de tourisme de la Provence Verte. Concernant le collège des associations et organisations professionnelles du tourisme, il convient de désigner le 4<sup>e</sup> représentant (suppléant) de la communauté de communes Provence Verdon.

Au vu des propositions de la fédération des acteurs du tourisme de la Provence Verte, le bureau du syndicat mixte du 9 juin propose au comité syndical de nommer Mme Gigliotti, propriétaire « des Bastides Hôtelières du Verdon » à La Verdrière.

**Le Comité Syndical**

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De désigner Mme Gigliotti comme membre du comité de direction de l'EPIC au titre du collège des associations et organisations professionnelles du tourisme

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits.

**Le Président du Syndicat Mixte**

**Bernard VAILLOT**  
**Maire de Camps la Source**